

Fiche résumée : **DÉSAMIANTEUR**

MÉTIERS APPARENTÉS



Défloqueur – Ouvrier désamianteur – Opérateur en désamiantage

CODES

CITP 88 : 8163 PCS 2003 : 628e ROME 1999 : 45414 Agent de traitements dépolluants
FAST : 12-06-95 CITP 2008 : 3132

DESCRIPTIF

Le désamianteur **élimine tous les matériaux d'amiante en place dans les bâtiments** : immeubles de grande hauteur (IGH) à structure porteuse métallique, gymnases, piscines couvertes, écoles, lycées, salles de spectacle, hôpitaux, parkings souterrains ...

Il intervient également sur des **toitures amiantées en matériaux fragiles**.

- Techniquement , **on entend par "friables"**, les matériaux du type : flocages, calorifugeages, bourre d'amiante en vrac, cartons et feutres d'amiante, tresses, bourrelets et textiles d'amiante, enduits, plâtres et mortiers contenant de l'amiante de densité inférieure à 1 ; filtres à air, à gaz, liquides susceptibles d'émettre des fibres sous l'effet de choc, vibration ou mouvement d'air.
- Tout matériau ne répondant pas à cette définition est considéré comme **matériau "non friable"** tels que : éléments de bardage et de toitures en amiante-ciment, dalles amiante, joints plats ou revêtements routiers.
- **Sur le plan réglementaire les obligations sont identiques quel que soit le type d'amiante**

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- chantier de désamiantage (travail en espace restreint, confiné en "zone amiante", travail avec combinaison étanche)
- locaux exigus (posture contraignante, accès difficile, exigüité des locaux et lieux d'intervention)
- installation de décontamination
- cantonnement / salle de repos

> Nuisances (préventions)

- travail en espace restreint, confiné en "zone amiante" (effectuer une bonne préparation en amont, limiter les temps d'exposition en aménageant le temps de travail et en respectant les temps de repos)
- accès difficile, exigüité des locaux et lieux d'intervention (proposer une formation action PRAPE, optimiser le rangement)
- posture contraignante (respecter les angles de confort articulaires)
- travail avec combinaison étanche

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- lésion traumatique liée à une chute



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- travail programmé–plan de retrait ou d'encapsulage (PRE)–amiante :durée limitée de travail avec port d'EPI respiratoire (contrainte de temps)
- temps de récupération impératif hors zone amiante
- travail au sein d'une équipe (contrainte relationnelle)
- horaires atypiques (organisation pouvant entraîner une perturbation des rythmes chronobiologiques)
- grands déplacements (rythme pouvant générer une perturbation de la vie sociale et familiale, contraintes de la circulation routière)

> Nuisances (préventions)

- contrainte relationnelle (faciliter la communication)
- rythme pouvant générer une perturbation de la vie sociale et familiale, une perturbation des rythmes chronobiologiques (informer sur la chronobiologie)
- contraintes de la circulation routière (prévenir le risque routier)
- contrainte de temps (planifier le travail)

> Effets sur la santé

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- troubles du sommeil et de la vigilance, trouble de l'humeur, conduite addictive
- lésions traumatiques
- difficultés nutritionnelles et nutrition inadaptée



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **signaler et baliser** le chantier
- effectuer les **travaux préparatoires** du chantier de désamiantage (manutention manuelle générant une charge physique de travail)
- **confiner** le chantier de désamiantage (posture contraignante)
- **mettre en dépression** la zone de travail
- **vérifier l'étanchéité** du confinement
- **s'équiper en EPI**
- **retirer les éléments contenant de l'amiante** (posture contraignante, mouvements répétitifs du membre supérieur, contrainte cardiaque, matériaux contenant de l'amiante MCA)
- **pulvériser le surfactant** (contrainte thermique liée à la chaleur)
- **conditionner et évacuer les déchets amiante** (manutention manuelle générant une charge physique de travail)
- **se décontaminer avant sortie "zone amiante"**
- **nettoyer le chantier** après désamiantage (posture contraignante, mouvements répétitifs du membre supérieur)
- **retirer le confinement**

> Nuisances (préventions)

- matériaux contenant de l'amiante MCA
- contrainte thermique liée à la chaleur, contrainte cardiaque
- mouvements répétitifs du membre supérieur (alterner les tâches)
- manutention manuelle générant une charge physique de travail (éviter le recours à la manutention, utiliser des aides à la manutention, améliorer la préhension des charges, porter des chaussures de sécurité, proposer une formation action PRAPE, former à la manutention, interdire aux femmes les charges de plus de 25 kgs)
- posture contraignante (respecter les angles de confort articulaires)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- douleurs dorso lombaires, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)
- trouble de l'hydratation, hypersudation, malaise, accélération de la fréquence cardiaque, cardiopathies ischémiques



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- compresseur d'air respirable
- extracteurs d'air, extracteurs de secours
- lance de projection, brosse, spatule, outils de grattage mécanisés
- aspirateur très haute efficacité (THE)
- échelle (chute), échafaudage roulant (stabilisateur et horizontalité défectueux, travail en hauteur)
- installation électrique de chantier, groupe électrogène, armoire de basculement

> Nuisances (préventions)

- chute d'une échelle (adapter l'outil de travail, mettre une nacelle ou une plate-forme de travail à disposition)
- travail en hauteur, stabilisateur et horizontalité défectueux (mettre les équipements de travail en conformité, l'entretenir)
- outils coupants (former SST, mettre à disposition une trousse d'urgence)
- défaillance de l'alimentation électrique (vérifier l'état de l'installation électrique, groupe électrogène de secours, sélectivité de l'alimentation électrique)

> Effets sur la santé

- lésions traumatiques, plaie ouverte du poignet et de la main



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- surfactant
- matériaux contenant de l'amiante (MCA) (amiante (SMR))

> Nuisances (préventions)

- amiante (SMR) (évaluer le risque amiante, interdire aux jeunes les travaux exposant à l'amiante, former au risque amiante, utiliser un kit amiante, établir une notice au poste, contrôler les niveaux d'empoussiérage, traiter les déchets, porter des EPI adaptés)

> Effets sur la santé

- asbestose, lésion pleurale bénigne, dégénérescence bronchopulmonaire, mésothéliome malin (RG 30)
- cancer broncho-pulmonaire (RG 30 bis : liste limitative)



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- combinaison jetable type 5
- masque à adduction d'air, masque complet à ventilation assistée
- gants étanches
- bottes avec semelles antidérapantes

SANTÉ ET TRAVAIL

1. Dans ce métier, peuvent bénéficier, après évaluation, d'une **surveillance médicale renforcée (SMR)**, selon l'art. R 4624-18 du code du travail, les salariés exposés à l'**amiante**, **aux vibrations** (dans les conditions prévues à l'art. R.4443-2), **aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2**

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité** : **agents chimiques dangereux, bruit, manutentions manuelles de charges, postures pénibles, températures extrêmes, travail répétitif**

3. Les différents tableaux de **maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont : **30, 30 bis, 42, 46, 57, 77, 98**

CONCLUSION

Le métier de désamianteur prend en compte les réalités de terrain. Le désamianteur peut être amené à travailler sur des chantiers de tailles variables et à utiliser différentes techniques.

Le désamiantage reste un métier très manuel. La charge physique peut être importante, les postures contraignantes et les conditions thermiques difficiles.

La prévention collective principale repose sur la bonne planification du travail, la formation du personnel et la stabilité des équipes.

Malgré l'ensemble des préventions, le risque amiante n'est pas totalement éliminé.

C'est une activité très encadrée par la réglementation.

Fiche résumée du 29/06/2012 issue de la **FMP Désamianteur** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>